## MOUVEMENT EUROPEEN

ASSOCIATION INTI RNATIONALE PRÉSIDENTE D' ONNEUR :

† Kontad Adenauer, † Léon Blum, † Sir Winston Churchill, † Acide de Gasperi, † Robert Schuman, † Paul-Henri Spaak, Welter Hallstein, Hafold M : Millan, Jean Monnet

SECRETARIAT INTERNATIONAL

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL RUE DE TOULOUSE 47-49 - 1040 BRUXELLES TÊLÉGRAMMES : UNIEUROPA TÉLÉPHONE : 513.36.20

MEMORANDUM DU MOUVEMENT EUROPEEN
AUX DIRIGEANTS DE LA COMMUNAUTE ET AUX GOUVERNEMENTS
DES ETATS-MEMBRES

15 mars 1977

En ce début de l'année 1977, au moment où la Communauté peut dresser le bilan de ces vingt premières années depuis la signature des Traités de Rome, le Comité exécutif du Mouvement Européen estime de son devoir d'attirer l'attention des dirigeants de la Communauté et des gouvernements des Etats-membres sur un certain nombre de considérations importantes concernant l'état présent de la Communauté et de leur soumettre des suggestions pratiques pour la conduite de la Communauté dans les prochains mois.

Etat présent de la Communauté.

Le Mouvement Européen n'est inspiré d'aucun sentiment de pessimisme. Ce n'est pas seulement la conséquence de son rôle (si le sel perd sa saveur avec quoi le lui rendra-t-on?), c'est le résultat d'une analyse objective de la situation.

Du côté positif, il faut souligner les constatations suivantes:

- 1) Contrairement à ce qui s'est passé en 1929 31 dans les pays européens, le marché commun, malgré la gravité de la crise économique, est resté intact dans son ensemble. On n'a pas vu les Etats-membres multiplier les recours aux clauses de sauvegarde et hérisser leurs frontières de mesures protectionnistes, de restrictions quantitatives, de taxes et autres restrictions aux échanges. Le marché est resté ouvert, sauf exception, et prêt à profiter dans son ensemble de toute reprise économique générale. Il n'aurait sans doute plus manqué qu'il en fût autrement; mais c'est là assurément un fait très positif.
- 2) Un certain nombre de progrès politiques très importants ont été accomplis pendant ces deux dernières années, malgré les difficultés de la crise économique. On a vu la France mettre fin au veto qui bloquait depuis quinze ans l'élection du Parlement européen au suffrage universel et celle-ci est enfin prévue pour 1978. On a vu la Grande-Bretagne mettre fin aux tentations de sécession par un referendum dont le résultat a été net et décisif. On a vu la Communauté conclure avec non moins de 45 Etats en voie de développement la convention de Lomé qui marque un progrès très important, à la fois qualitatif et quantitatif, sur les conventions antérieures de Yaoundé. On a vu les Etats-membres commencer à se préoccuper très sérieusement de l'avenir politique de la Communauté et charger M. Leo Tindemans de la mission que l'on sait. Les Etats tiers, décidemment moins impressionnés que les communautaires eux-mêmes par les difficultés qui se révèlent à l'intérieur de la Communauté, ont poursuivi leur effort pour y adhérer : aujourd'hui la Grèce frappe

à la porte de la Communauté, demain ce seront le Portugal et aussi l'Espagne après l'achèvement de son processus de démocratisation. Enfin l'URSS, après vingt ans de silence, vient de décider d'entamer des négociations avec la Communauté.

Du côté négatif, malheureusement, les sujets de préoccupations ne manquent pas.

1) Le premier est incontestablement l'absence de décision des autorités communautaires dans des matières essentielles. Que, trois ans après qu'ait éclaté la crise pétrolière, la Communauté n'ait pas encore adopté une politique énergétique, passe l'entendement. Aucun des pays de la Communauté n'est en mesure de règler seul ses problèmes dans ses rapports avec les pays producteurs. Si les Etats-membres s'étaient entendus au lieu de se diviser, la crise pétrolière actuelle aurait été depuis longtemps résolue par un compromis raisonnable. Personne n'a rien gagné à ces attitudes non communautaires et la Communauté a beaucoup perdu.

Il en est de même pour la politique industrielle. Voici plus de six ans que la Commission a proposé aux Etats-membres un premier programme de politique industrielle de la Communauté, mais pas encore d'ébauche d'une politique industrielle. Ce n'est pas justifiable.

L'importance insuffisante de la politique régionale n'a pas non plus permis d'endiguer le déséquilibre croissant, et très préoccupant pour l'avenir, entre les zones les plus développées et les zones les moins développées de la Communauté.

D'une façon plus générale, la crise a montré le caractère provisoire de toute intégration de marché en l'absence d'une coordination politique réelle. La crise économique qui atteint l'Europe et le chômage qui est en résulté auraient dû faire l'objet de programmes d'action de la Communauté dans son ensemble au lieu de réactions individuelles des Etats-membres. Ces mesures communautaires, on les attend toujours.

2) Ce n'est pas seulement l'attitude individualiste et non communautaire des Etats-membres qu'il faut déplorer. c'est aussi la pauvreté, et pour tout dire l'impuissance des mécanismes de décision dont s'est dotée la Communauté. On ne dira jamais assez combien a été funeste la décision, prise par le Conseil en 1966, à Luxembourg, de statuer dorénavant à l'unanimité. Depuis lors, la Communauté de six, puis de neuf membres, n'est plus conduite par la majorité, mais par la minorité. Qu'un seul Etat-membre s'oppose à une décision acceptée par tous les autres et c'est lui qui déterminera l'attitude de la Communauté. Il a suffi, l'an dernier, de l'opposition d'un seul Etat-membre pour que la Communauté soit absente de la conférence de Porto-Rico. Le Président Carter vient de décider qu'il inviterait dorénavant la Communauté comme telle et lui a témoigné des égards en faisant commencer la visite du Vice-Président Mondale par Bruxelles. Est-il normal que les gouvernements des Etats-membres paraissent témoigner moins d'attentions à la Communauté qu'ils ont créée et dont ils sont les dirigeants, que ne le fait le Président des Etats-Unis ?

Il en est de même du rapport Tindemans. Les Etats-membres ont chargé M. Léo Tindemans d'une mission à fin 1974. Le Premier Ministre belge a déposé son rapport, après une année de consultations multiples et de travail, à fin 1975. Un an après, les Etats-membres réunis dans leurs Conseils n'ont encore rien décidé ...

Lenteur et impuissance caractérisent trop souvent les délibérations de nos ministres. Ils sont pourtant le principal organe de décision puisqu'ils composent le Conseil. Disons-le, la Communauté n'est pas gouvernée. Aucun des neuf pays qui la composent n'accepterait que ses affaires nationales soient aussi mal traitées. Il ne suffit plus de le constater. Le temps est venu d'agir.

Un programme d'action.

enfantilier van de selve en en en en en en

Le Mouvement Européen est conscient des difficultés qui assaillent les gouvernements des Etats-membres en plein milieu d'une crise économique, monétaire, financière et sociale dont la fin n'est pas encore en vue. Aussi a-t-il souhaité se borner, pour l'instant, à soumettre aux dirigeants de la Communauté, comme à ceux des Etats-membres, non pas un programme ambitieux, mais quelques suggestions simples et de caractère pratique.

I. En ce qui concerne l'élection du <u>Parlement euro-péen</u> au suffrage universel direct, il se réjouit des décisions prises par le Conseil de la Communauté le 20 septembre dernier. Il se borne, pour l'instant, à demander aux gouvernements des Etats-membres de veiller à ce que les procédures parlementaires d'approbation soient menées le plus rapidement possible à leur terme, afin qu'un temps suffisant subsiste pour la préparation de l'élection proprement dite, et que la date fixée par les Etats-membres eux-mêmes pour l'élection soit mai 1978 - puisse être respectée.

- II. En ce qui concerne le <u>rapport Tindemans</u>, le Mouvement Européen déplore que les Etats-membres n'aient pas encore tiré de conclusions pratiques de l'examen auquel ils ont procédé. En attendant ce moment, et avant les élections du Parlement, les problèmes subsistent qui réclament des solutions. Le Mouvement Européen désire attirer votre attention sur quatre d'entre eux qui sont mûrs pour une décision.
  - A. La Communauté doit dorénavant parler d'une seule voix vis-à-vis des pays tiers. La règle est simple : elle repose sur une expérience suffisamment longue et sur des précédents éclatants, pour ne souffrir aucune difficulté. On a vu dans le Kennedy Round et la convention de Lomé avec quelle autorité la Communauté est capable de s'exprimer lorsqu'elle le fait d'une seule voix. Une longue pratique a mis au point d'une façon parfaite la collaboration entre la Commission qui négocie et le Conseil qui décide des négociations, en fixe les directives et, finalement, conclut. Une fois pour toutes, ceci devrait être décidé et devenir la règle.
  - B. La Communauté doit reprendre les efforts en vue de faire progresser l'union économique et monétaire dotée de moyens propres. Elle seule sera de nature à assurer l'équilibre nécessaire entre la libéra-lisation des échanges et la mise en place de mesures efficaces de coordination politique. La crise du dollar en 1971, la crise économique depuis lors ont beaucoup paralysé les efforts. Il faut les reprendre. Ils seront naturellement beaucoup facilités si la nouvelle administration américaine revient sur la dernière position de sa devancière et accepte de reprendre, au sein du Fonds monétaire international, l'effort commun pour reconstruire un

système monétaire international fondé sur des taux de change fixes, mais ajustables (on sait combien ces efforts avaient progressé entre 1971 et 1974). Mais, même si les Etats-Unis - dont la position dans ce domaine n'est pas encore arrêtée au moment où nous écrivons - devaient se montrer décevants, ce ne serait pas une raison suffisante pour la Communauté pour rester dans l'état d'immobilité où elle se trouve maintenant et les autorités de la Communauté seraient bien inspirées en provoquant une réunion commune des Ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales afin de déterminer quelles actions peuvent être pratiquement entreprises, dans les temps prochains. L'instabilité monétaire n'a pas été simplement la conséquence de la crise économique actuelle, elle en a été une des causes et il faut progressivement y mettre fin.

C. Enfin, le Conseil doit passer aux actes en ce qui concerne le retour au vote à la majorité.

Déjà, la conférence au sommet en avait consacré le principe en 1974, mais rien, ou presque rien, n'a été fait depuis lors pour mettre cette résolution en pratique.

Or, voici qu'une occasion surgit, qui est en même temps une nécessité. C'est la perspective d'un nouvel élargissement de la Communauté par l'adhésion de nouveaux membres.

Tout le monde convient qu'il n'est pas possible d'augmenter encore le nombre des membres de la Communauté tout en maintenant le système du vote à l'unanimité dont les effets nocifs actuels ne sont déjà que trop évidents. Or, tout fait prévoir

que la Grèce sera membre de la Communauté d'ici deux ans (un an de négociations, un an de ratification parlementaire sont des perspectives raisonnables). On ne peut pas faire attendre la Grèce à la porte de la Communauté sous prétexte que nous avons encore des problèmes internes à résoudre. La Grèce a besoin de nous, elle a été notre première associée depuis 1961, nous devons l'accueillir. C'est donc maintenant, et pas plus tard, qu'il faut en revenir au système du vote majoritaire prévu dans le Traité. Il faudra même aller plus loin. Car, on imagine difficilement que la Grèce devienne plein membre de la Communauté et qu'après cela, conformément à l'article 237 du Traité, elle puisse exercer un droit de veto à l'égard de l'adhésion de la Turquie quand le problème se posera. Des formules devraient être trouvées; c'est possible. Après la Grèce, l'Espagne et le Portugal vont bientôt demander leur adhésion, et une solution générale est de plus en plus nécessaire. Il est clair que les jours de l'unanimité doivent être comptés et qu'il appartient maintenant aux Etats-membres de restaurer les mécanismes majoritaires permettant enfin à la Communauté de décider et d'agir.

D. Il a été maintes fois reconnu et proclamé que le Conseil des Ministres, auquel incombe les grandes décisions, ne peut pas en même temps gérer la Communauté. Il n'en a pas la possibilité puisqu'il ne siège pas en permanence et que la gestion suppose des décisions rapides; il n'en a pas les instruments, ceux-ci étant entre les mains de la Commission.

Il convient, en conséquence, d'étendre les délégations de compétences actuellement reconnues à la Commission. La conférence au sommet réunie à Paris le

12 décembre 1974 s'exprime là-dessus comme suit : "Ils conviennent (les chefs de gouvernement des neuf Etats) de l'intérêt de faire usage des dispositions du Traité de Rome en vertu desquelles les compétences d'exécution et de gestion qui découlent des règlements communautaires peuvent être conférés à la Commission".

Nous souhaitons, en conséquence, que la Commission établisse et transmette au Conseil la liste des délégations de pouvoirs qui devraient lui être consenties en vertu du texte ci-dessus. Naturellement, cette liste peut être établie d'office par la Commission en vertu des pouvoirs qu'elle détient du Traité et le Mouvement Européen en a déjà exprimé le voeu, lors de son dernier Congrès de février 1976 à Bruxelles. Mais, il est certain qu'une demande émanant du Conseil encouragerait la Commission dans ce travail en lui donnant l'impression qu'il entre dans les intentions du Conseil d'y donner suite et d'aboutir pratiquement à des décisions.

Les Etats-membres viennent de nommer une nouvelle Commission et de mettre à sa tête une personnalité connue à la fois par son expérience politique et ses convictions européennes. Le Conseil serait bien inspiré en faisant à M. Roy Jenkins le cadeau de joyeuse entrée qu'il aurait déjà dû faire il y a quatre ans à M. Ortoli et en se déchargeant sur la Commission de toutes les tâches qui alourdissent inutilement le Conseil et freinent le développement de la Communauté.

E. Dans le chapitre "L'Europe des citoyens", le rapport Tindemans propose la création d'un Fonds Européen. Une initiative vient d'être prise dans ce sens par la Fondation Européenne de la Culture, appuyée de plusieurs côtés. Nous souhaitons que lors du XXème anniversaire du Traité de Rome le Conseil européen décide de soutenir cette initiative et de recommander à la Commission et aux gouvernements de lui donner leur appui. Ainsi une coopération durable pourra être établie entre organismes privés et institutions publiques afin de promouvoir tout ce qui peut conduire à une meilleure adaptatation de l'Europe aux citoyens".

Ce que nous demandons aux autorités communautaires, ce que nous demandons aux gouvernements des Etats membres n'est pas révolutionnaire; ce n'est pas non plus sorcier. Mais cela améliorerait grandement le fonctionnement de la Communauté et donnerait l'impression à l'opinion européenne, au moment où elle va être consultée l'an prochain pour l'élection du Parlement européen, que nos Etats-membres sont enfin décidés à prendre la Communauté européenne au sérieux.